

REPUBLIQUE DU BENIN

._*._*._*._

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

._*._*._*._

DECRET N° 2001-478 DU 13 NOVEMBRE 2001

Chargeant Monsieur Luc Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, de l'intérim de Monsieur Ousmane BATOKO, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
VU le décret N°2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

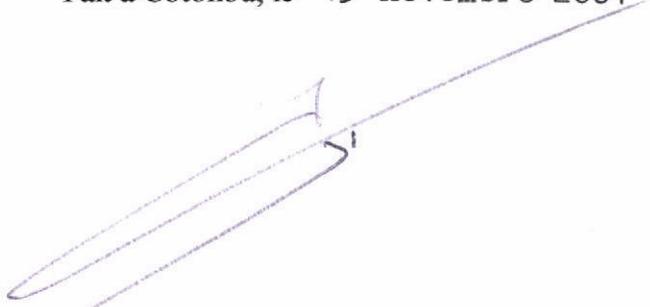
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pour compter du lundi 12 novembre 2001, Monsieur Luc Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative pendant l'absence de Monsieur Ousmane BATOKO.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 novembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 2 MFPTRA 2 MJLDH 2 SGG 4 Autres Ministères 18 Départements 6 JORB 1